



## Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme D'Acquisition de Données (PAD)

d/sids.	Objet: Complément à l'indemnisation assurance climatique - GEL avril 2021
V1 du 24/03/2022	Décision INTV-GECRI-2022-05

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

RA	APPEL DU DISPOSITIF	2
	1	
	·	
PR		
۹.		
3.		
a.		
b.		
c.		
d.		
e.	Formulaire de demande	6
f.	Téléchargement des pièces justificatives	13
g.		
ĥ.		
Ins	struction de votre dossier	17
Q١	uestions fréquemment posées sur l'utilisation de PAD téléservice	17
Co	ontact	20
	Mod 1. 2. PR A. 3. a. b. c. d. e. f. g. h. In:	A. Constitution de la demande de versement de l'aide  B. Saisie pas à pas

#### I. RAPPEL DU DISPOSITIF

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aie, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2022-05 du 18/03/2022.

#### Modalité de dépôt

#### 1. Période de dépôt

La période de dépôt des demandes d'aide est ouverte après l'entrée en vigueur de la décision INTV-GECRI-2022-05. Les dépôts sont possibles à compter de la mise à disposition du télé-service PAD qui sera précisée sur le site internet de FranceAgriMer et jusqu'au 6 mai 2022 à 14h (date officielle au jour de la publication de la décision, sous réserve d'éventuelles modifications).

Aucune dérogation ne sera accordée.

Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel. Les dossiers initialisés mais non déposés aux dates susmentionnées ne sont pas recevables et ne sont pas instruits.

#### 2. Modalités de dépôt

La demande d'aide est dématérialisée et déposée exclusivement sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

L'accès au formulaire ne pourra se faire qu'à l'aide d'un numéro SIRET valide.

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) seront disponibles en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, rubrique aides/aide de crise : <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise</a>

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt, une erreur dans la demande d'aide déposée, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : gecri@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé en retour par mail à chaque demandeur.

Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données (PAD) pour que le dossier puisse être recevable.

#### II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

#### A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur et devra être accompagnée des pièces listées au point 2.2.3 de la décision INTV-GECRI-2022-05.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être validés et seuls les dossiers validés sont admissibles.

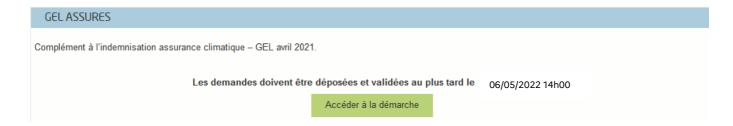
#### B. Saisie pas à pas

**INFORMATION**: tous les champs marqués d'une étoile rouge \* sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

#### a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

## **CLIQUEZ ICI:** <a href="https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=GEL\_ASSURES">https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=GEL\_ASSURES</a>



#### <u>OU</u>



Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification. Le SIRET comporte 14 chiffres.

#### Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

#### b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

	URES			
Identificatio	n du demandeur			Modifi
	Numéro SIRET*	13000636400017		
		Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER	
		Adresse	12 RUE HENRI ROL TANGUY	
			TSA20002	
			93100 MONTREUIL	
	Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.			
			Non Oui	
APS de v	votre entreprise (Pour les identités inées permettent de pré-remplir les	par SIRET). En ca formulaires et télé	anceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les infor s de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votr procédures. r/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm	

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- <u>Si les informations ne sont pas correctes</u> cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.
  - Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

#### c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- o Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- o Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- o Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- o éventuellement les coordonnées téléphoniques
- o saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)



#### Cliquez sur CONTINUER

L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

#### d. Initialisation de la démarche

#### L'écran suivant apparaît :

Complément GEL assurance climatique					
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 06/05/2022 14h00	O (Heure Métropole)				
	Modifier				
∀ Initier la démarche					
Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.  En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique gecri@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.  ATTENTION: Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.					
Continuer					

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.

Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

<u>Ce courriel doit impérativement être conservé</u>. <u>Il ne constitue pas une preuve de dépôt</u>, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la validation (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

mer. 09/02/2022 15:19

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide GEL ASSURES - Initialisation Dossier 39216- NON VALIDÉ

À GECRI

#### CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour FAM FAM,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif GEL ASSURES pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIM 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro nº 39216

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

| Vous devez valider votre dossier avant la date limite de dépôt : Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 16/04/2022 12H00

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande

Avant validation, votre demande est au statut "initialisé"; vous pouvez, à tout moment, modifier, enregistrer votre demande ou l'annuler. Elle ne sera pas instruite tant qu'elle possède ce statut.

Si vous devez modifier votre demande après validation mais avant la date limite, ve ez-vous adresser à gecri@franceagrimer.fr. (Le dossier devra être revalidé avant la date limite pour être recevable)

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver): <a href="http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=2598e4b1e71c8f5e592c3b95c101d897">http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=2598e4b1e71c8f5e592c3b95c101d897</a>

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via le lien indiqué dans le courriel.

#### e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué:

- sur CONTINUER (écran précédent),

#### Οu

- sur le lien présent dans le mail et ensuite cliquer sur « accéder au formulaire :



Alors, le formulaire demande apparait :

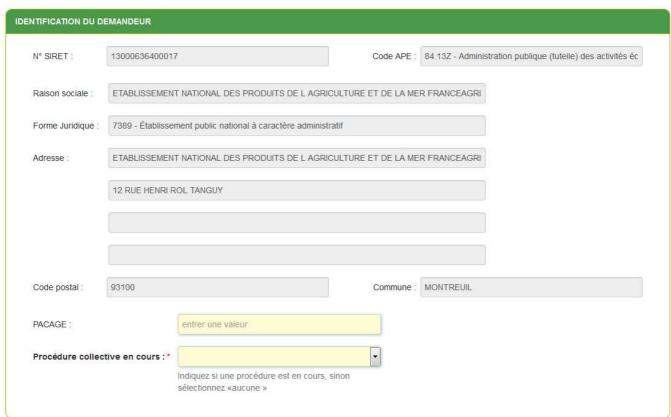
#### **FORMULAIRE DE DEMANDE:**





# DEMANDE D'AIDE Complément GEL assurance climatique

Les champs marqués d'une étoile rouge \* sont obligatoires.



#### > Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

Si forme juridique SA ou SARL: l'entreprise est-elle une PME (moins de 250 personnes salariés ET chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'EUR ou total du bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'EUR)?

#### Cochez « oui » ou « non »

L'entreprise est-elle une PME (moins de 250 personnes salariés ET chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'EUR ou total du bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'EUR) ?

⊚ Oui ⊚ Non

Si « non » : vous n'êtes pas éligible à l'aide

L'entreprise est-elle une PME (moins de 250 personnes salariés ET chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'EUR ou total du bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'EUR)?

Oui 
Non

Non

Vous n'êtes pas éligible à l'aide.

Si « oui » : des vérifications complémentaires seront menées par l'administration pour vérifier votre statut de PME

L'entreprise est-elle une PME (moins de 250 personnes salariés ET chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'EUR ou total du bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'EUR)?

Oui O Non

Pour vérifier votre statut de PME, des vérifications complémentaires seront menées par l'administration lors de l'instruction de votre dossier.

- Il convient d'indiquer en bas du cadre :
  - si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionner « aucune ».
- En cas de procédure collective en cours (liquidation judiciaire ou amiable), vous n'êtes pas éligible au dispositif et la suite du formulaire ne s'affiche pas

Procédure collective en cours : \* liquidation amiable
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Vous n'êtes pas éligible au dispositif dès lors que vous êtes en liquidation.

- En cas de procédure collective en cours (liquidation judiciaire ou amiable), vous n'êtes pas éligible au dispositif et la suite du formulaire ne s'affiche pas
  - > Personne à contacter si différente du déclarant :

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.



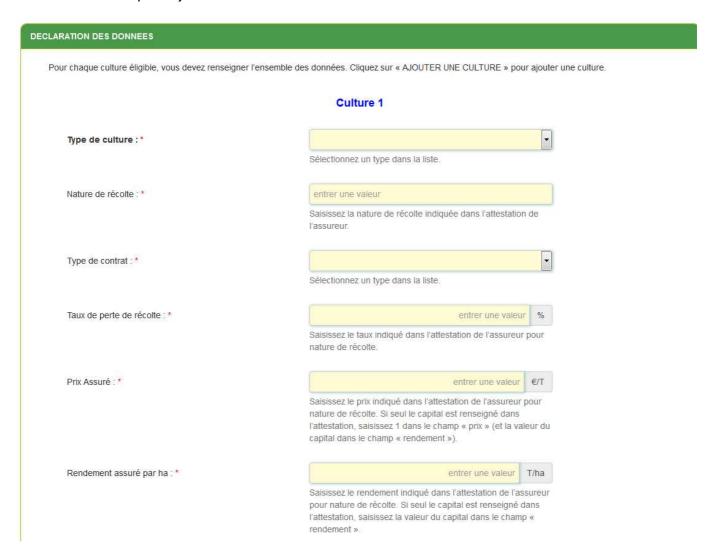
Coordonnées de l'assureur



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

#### Déclaration des données pour le calcul de l'aide

Pour chaque culture éligible, vous devrez renseigner l'ensemble des données. Cliquez sur « AJOUTER UNE CULTURE » pour ajouter une culture





<u>Type de culture</u>: sélectionnez un type dans la liste proposé (arbres fruitiers, petits fruits, betterave sucrière ou semence betterave sucrière, colza ou semence colza, lin ou semence lin, houblon ou semence houblon, raisin de cuve, raisin de table).

<u>Type de contrat</u>: sélectionnez un type dans la liste (multirisque climatique, monorisque grêle/tempête avec extension gel).

<u>Prix assuré</u>: saisissez le prix indiqué dans l'attestation de l'assureur pour cette nature de récolte. Si seul le capital est renseigné dans l'attestation saisissez 1 dans le champ « prix » (et la valeur du capital dans le champ « rendement »).

Rendement assuré: saisissez le rendement indiqué dans l'attestation de l'assureur pour cette nature de récolte. Si seul le capital est renseigné dans l'attestation, saisissez la valeur du capital dans le champ « rendement »).

Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, les messages suivant peuvent s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande.



Le montant minimum de l'aide est de 200 € par entreprise, avant plafonnement budgétaire. Aucun montant n'est versé si le montant éligible n'atteint pas ce seuil avant plafonnement budgétaire.

RECAPITULATIF de votre demande :					
Nombre de cultures déclarées :	1				
TOTAL indemnisation calculée :	168 €				
Le montant d'aide calculé est inférieur au seuil d'aide, vous	Le montant d'aide calculé est inférieur au seuil d'aide, vous n'êtes pas éligible.				
Les montants d'aide indiqués feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard des pièces justificatives que vous téléverserez dans l'écran suivant et ne préjugent pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué.					
Ajouter d'une culture					
Cliquez sur le bouton					
	AJOUTER UNE CULTURE				
A noter, si plusieurs cultures de saisies, i	l est possible d'en supprimer				
	SUPPRIMER LA CULTURE				
	Culture 2				
Type de culture : *					
	Sélectionnez un type dans la liste.				
lature de récolte : *	entrer une valeur				

#### > Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN
- BIC
- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit <u>correspondre</u> au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective, le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES				
Le RIB doit être identique au document téléchargé.				
IBAN*	BIC *			
EX. : FR3330002005500000157841Z25				
Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB	Indiquez le BIC figurant sur le RIB			
Titulaire du compte figurant sur le RIB *				
Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB				

#### > Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements. Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

#### ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

- Demande le bénéfice de l'aide GEL ASSURES (pour le compte du demandeur le cas échéant)\*
- Atteste sur l'honneur :\*
  - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
  - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2022-05, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions.
  - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
  - que le demandeur respecte les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision
  - que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions décrites dans la Décision INTV GECRI 2022-05.
- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :\*
  - fournir à FranceAgriMer ou la DDT(M) les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
  - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
  - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;
  - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
  - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.
- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant)\*
  - FranceAgriMer ou la DDT/M compétente à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, les comptables et organisations de producteurs ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
  - FranceAgriMer ou la DDT(M) compétente à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.
- Suis informé et informera le demandeur le cas échéant\*
  - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu;
  - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision ;
  - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes ;
  - que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande d'aide.

Une fois que la saisie de tous les éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

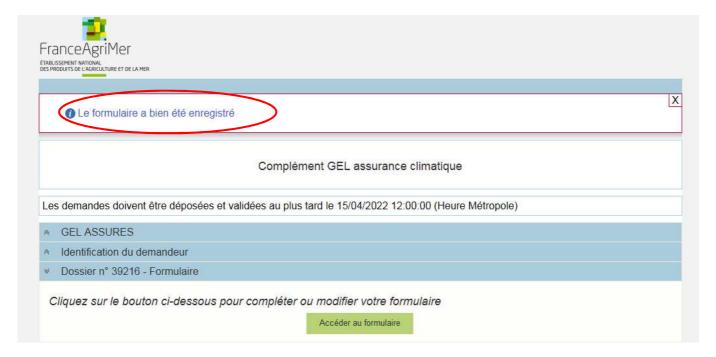
NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge \* ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.



### ATTENTION enregistrer le formulaire ne suffit pas, il faut télécharger les pièces justificatives dans l'écran qui suivra et VALIDER la demande.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparait.

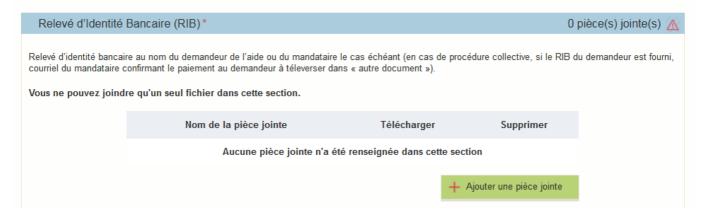


f. Téléchargement des pièces justificatives.

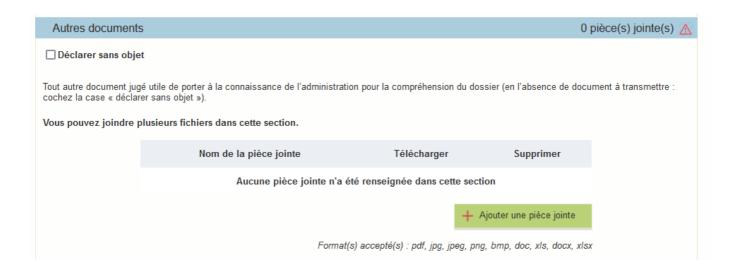
L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur ajouter une pièce (exemple avec la section « RIB »)

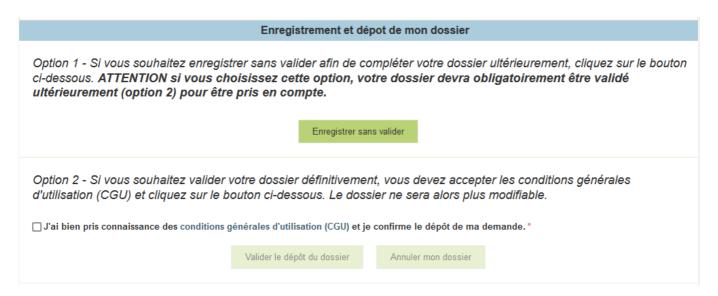


- Pour les pièces facultative (exemple avec la section « Autres documents »):
  - o cliquez sur ajouter une pièce si vous voulez mettre une pièce
  - o cochez « déclarer sans objet » dans le cas contraire



#### g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :



Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.) Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

Complément GEL assurance climatique			
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 15/04/2022 12:00:00 (Heure Métropole)			
<ul> <li>♠ GEL ASSURES</li> <li>♦ Dossier n°39216</li> </ul>			
Votre dossier n° 39216 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.  Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 16/04/2022 12H00			
Votre dossier a bien été enregistré.  Retourner à la page de dépôt			

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

 SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 06/05/2022 à 14h.

#### OPTION 2: annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- Vous pouvez annuler votre dossier: celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- Vous pouvez valider définitivement votre demande.

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en cochant la case « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement pour qu'il soit pris en compte, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.



Cliquez sur VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER

#### h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez joints



#### Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 39216

dans le cadre du dispositif GEL ASSURES

Celle-ci a été réceptionnée le 10/02/2022 15:23:42 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI Contact : gecri@franceagrimer.fr

#### Vos informations

N° Siret: 13000636400017

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET

DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY

TSA20002

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL

Nom : FAM Prénom : FAM

Adresse électronique : gecri@franceagrimer.fr

#### Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire: GEL ASSURES

Lien vers le dossier : http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-

presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=2598e4b1e71c8f5e592c3b95c101d897

#### Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique <sup>(1)</sup>
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGg DnazeqgQE=
Attestation de l'assureur (annexe 1)	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGg DnazeqgQE=
Procédure collective	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGg DnazeqgQE=
Autres documents	-	Oui	-

<sup>(1)</sup> Une empreinte numérique est apposée aux fichiers afin de pouvoir vous assurer qu'ils n'ont pas été modifiés depuis votre dépôt

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide!

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.



#### III. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par votre DDT/M. Cette dernière et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

FranceAgriMer ou votre DDT/M est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

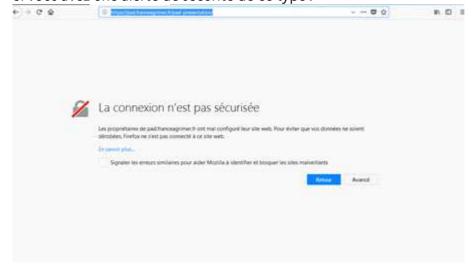
Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements précisant le montant payé et la date de paiement.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

#### IV. Questions fréquemment posées sur l'utilisation de PAD téléservice

Une FAQ est également disponible sur le site de FranceAgriMer.

- 1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.
- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- o Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- → Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle
- → Le cas échéant, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

#### 2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres. Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet <u>www.insee.fr</u>, dans la rubrique "<u>Obtenir un avis de situation</u> au répertoire SIRENE.

#### 3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonnes.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM** 

http://avis-situation-sirene.insee.fr/http://www.societe.com/

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

#### 4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET <a href="http://www.societe.com/">http://www.societe.com/</a>

#### 5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique.

Sinon demandez à FranceAgriMer par mail de modifier votre adresse electronique ou à défaut, recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

#### Vérifiez notamment :

- o les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou ou \_
- o la présence de chiffres dans l'adresse
- o l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

#### 6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

#### 7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Si vous n'avez reçu aucun courriel, l'adresse mail est probablement erronée, voir Q5.

#### 8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. En l'absence d'accusé de dépôt, votre demande n'est pas valide.

#### 9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

#### 10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- ➤ Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée). D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :
  - → Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.
  - Vérifiez que vous avez bien cochez la case des CGU:

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement pour qu'il soit pris en compte, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

🗹 J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

#### 11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une seule demande validée est prise en compte. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

#### 12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (gecri@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

#### 13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à la date indiquée dans la décision.

Cf. Q7 8, 9, 10

#### 14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

#### 15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

#### V. Contact

FranceAgriMer: <a href="mailto:gecri@franceagrimer.fr">gecri@franceagrimer.fr</a>